



## Assemblée générale

Distr. générale  
18 décembre 2014

Soixante-neuvième session  
Point 171 de l'ordre du jour

### Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 10 décembre 2014

[sur la base du rapport de la Sixième Commission (A/69/513)]

#### **69/129. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation de coopération économique du groupe des huit pays en développement**

*L'Assemblée générale,*

*Souhaitant* promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique du groupe des huit pays en développement,

1. *Décide* d'inviter l'Organisation de coopération économique du groupe des huit pays en développement à participer à ses sessions et travaux en qualité d'observateur ;
2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour appliquer la présente résolution.

*68<sup>e</sup> séance plénière  
10 décembre 2014*

